

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique capacités de stockage de la société Ectra

**De :** >

**Date :** 26/03/2023 à 22:30

**Pour :** ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Le 26/03/2023 à 22:25, a écrit :

Monsieur Jean-Marc Vosgien ,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'augmentation des capacités de stockage de l'entrepôt produits chimiques de la société Ectra située sur la commune de Crolles, je vous fais parvenir mes remarques suivantes :

Compte tenu que :

- L'étude géotechnique de la nappe réalisée en 2017 n'est pas annexée à l'étude d'impact.
- Du fait que les bennes de déchets soient stockées à l'extérieur sur des constructions de 60 cm au-dessus du terrain naturel initial est insuffisant compte tenu des inondations constatées périodiquement dans cette zone.
- L'augmentation des capacités de stockage de l'entreprise ECTRA entraînera une augmentation de 10% du trafic routier, soit environ 110 véhicules par jour dont 45 camions.
- En cas d'incendie, l'analyse des conséquences possibles du rabattement des fumées au sol par la pluie ou la neige n'est pas prise en compte dans la méthodologie de modélisation.
- En cas d'incendie et d'un nuage toxique pouvant atteindre une distance entre 600 et 700m, aucune information concernant la population dans un rayon de 700 m n'existe dans l'étude de danger. Quid de la proximité d'une crèche, d'un foyer de jeunes travailleurs, d'une MFR et d'un établissement pour autistes dans les environs.
- Du fait de ne pas être informé de quelles quantités et de quels produits seront stockés.
- Les effets dominos en cas d'accidents ne prennent pas en compte l'extension des sites de production de STMicroelectronics et Soitec, pourtant parfaitement connue à ce jour puisque la raison même de l'augmentation des capacités de stockage de l'entreprise ECTRA.

Je suis défavorable au projet présenté dans cette enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.